

Statistiques trimestrielles de milieu ouvert

Au 30 juin 2021

Secrétariat général
Sous-direction des statistiques et des études



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périmètre et définition

Seules les personnes majeures sont comptabilisées. Le périmètre géographique retenu est celui de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer.

Une personne est considérée comme **placée sous main de justice en milieu ouvert**, lorsqu'elle est suivie pour une mesure, sans être placée sous écrou.

Dans ce document, les mesures comptabilisées sont celles suivies par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). Le suivi de l'ensemble du milieu ouvert nécessiterait l'intégration des prises en charge des services de l'application des peines (SAP).

Les mesures de milieu ouvert prises en compte sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites**, ici le travail non rémunéré (TNR) et le stage (alternative).
- les **mesures présentencielle**s, contrôle judiciaire, assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) et assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM).
- les **mesures post-sentencie**lles. Elles comprennent le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), le sursis probatoire, la libération conditionnelle, en aménagement de peine (Libération conditionnelle (AP)) ou en tant que régime de la libération sous contrainte (LSC sous Libération conditionnelle), le travail d'intérêt général en tant que peine (TIG) et en tant qu'obligation (Obligation de TIG), le sursis assorti d'un TIG (STIG), l'interdiction de séjour, les peines et obligations de stage (Stage), les suspensions de peine pour raison médicale (SPRM), la contrainte pénale, l'ajournement avec mise à l'épreuve, l'ajournement aux fins d'investigations et l'ajournement avec injonction.
- les **mesures de sûreté suite à une condamnation**. Elles comprennent le suivi socio-judiciaire, la surveillance judiciaire et le placement

Les statistiques trimestrielles sont publiées sur les 4 dernières années, au moins pour le même trimestre que le dernier publié de manière à éviter les effets saisonniers. Les séries longues, à partir du premier trimestre 2016, sont disponibles dans les tableaux individuels et dans le tableur de synthèse.

Révisions et qualité des indicateurs

Politique de révisions

Les données provisoires (p) du trimestre T sont diffusées pour la première fois lors du 4e mois (M) qui suit la fin du trimestre, c'est-à-dire en T+4M. Ainsi les données provisoires du 4e trimestre (T4) de l'année N sont diffusées en avril de l'année N+1. Les trimestres précédents de l'année N et N-1 sont révisés à chaque publication et sont dits semi-définitifs (sd).

Les données de l'année N sont définitives lors de la diffusion d'avril de l'année N+2.

Outre des retards de saisie, les révisions peuvent aussi être dues à des évolutions dans les traitements effectués par la Sous-Direction de la Statistique et des Etudes (SDSE). Dans ce cas, ces évolutions sont « rétropolées », c'est-à-dire qu'elles sont appliquées rétroactivement sur l'ensemble des données disponibles, et de façon à éviter les ruptures de séries. La mention « définitifs révisés » (r) désigne les indicateurs, précédemment définitifs, ainsi recalculés.

Avertissements

Octobre 2021 :

Les mesures d'ajournement, ajournement aux fins d'investigation, ajournement avec injonction et ajournement avec mise à l'épreuve, ont été agrégées et reportées dans la catégorie post-sentencielle. L'assignation à résidence sous surveillance électronique et l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ont également été fusionnées.

Des évolutions dans le processus de production ont induit des révisions sur les séries, y compris aux périodes définitives.

Juillet 2021 :

Les données ont été « rétropolées » depuis 2016 en raison de modifications apportées au traitement statistique, notamment afin de mettre en avant les obligations de TIG décidées dans le cadre d'une autre peine (contrainte pénale, sursis probatoire et peine de détention à domicile sous surveillance électronique). Une mise à jour des données relatives aux nationalités des personnes a également été réalisée, en particulier suite à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Les personnes de nationalité britannique sont désormais comptabilisées dans le « reste de l'Europe » pour toutes les périodes.

Janvier 2021 :

Les données ont été « rétropolées » depuis 2016 en raison de changements apportés au processus de production des données « personnes » dans APPI.

Glossaire des mesures et abréviations

Abréviation	Nom complet
-------------	-------------

Alternatives aux poursuites et mesures présentencielles

ARSE	Assignation à résidence sous surveillance électronique
ARSEM	Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile
Contrôle judiciaire	Contrôle judiciaire
Stage (alternative)	Stage (alternative)
TNR	Travail non rémunéré

Mesures post sentencielles

Ajournement	Ajournement aux fins d'investigations, avec injonction, et avec mise à l'épreuve
Contrainte pénale	Contrainte pénale
DDSE	Détention à domicile sous surveillance électronique (peine)
Interdiction de séjour	Interdiction de séjour
Libération conditionnelle (AP)	Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine
LSC sous Libération conditionnelle	Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle
SME	Sursis avec mise à l'épreuve
Sursis probatoire	Sursis probatoire
SPRM	Suspension de peine pour raison médicale
Stage	Peine et obligation de stage
STIG	Sursis assorti d'un TIG
TIG	Travail d'intérêt général
Obligation de TIG	Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général

Mesures de sûreté suite à une condamnation

PSEM	Placement sous surveillance électronique mobile
Surveillance judiciaire	Surveillance judiciaire
Suivi socio-judiciaire	Suivi socio-judiciaire

Autres abréviations

CPIP	Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation
JAP	Juge de l'application des peines
PPSMJ	Personne placée sous main de justice
SAP	Service de l'application des peines
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation

Sommaire

Tableau	Intitulé
---------	----------

Données de stock sur les personnes en milieu ouvert

Tableau 1	Personnes suivies en milieu ouvert, par sexe
Tableau 2	Personnes suivies en milieu ouvert, par catégorie d'âge
Tableau 3	Âge des personnes prises en charge en milieu ouvert
Tableau 4	Personnes suivies en milieu ouvert, par nationalité
Tableau 5	Domiciliation des personnes suivies en milieu ouvert, par région administrative
Tableau 6	Caractéristiques des personnes suivies en milieu ouvert selon la région administrative du domicile

Données de stock sur les mesures en milieu ouvert

Tableau 7	Mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie
Tableau 8	Alternatives aux poursuites et mesures présentencielles suivies en milieu ouvert
Tableau 9	Mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert
Tableau 10	Mesures de sûreté suite à une condamnation suivies en milieu ouvert
Tableau 11	Proportion de femmes selon les mesures
Tableau 12	Proportion de personnes de nationalité étrangère selon les mesures
Tableau 13	Âge médian des personnes suivies en milieu ouvert selon les mesures

Données de flux sur les personnes et mesures en milieu ouvert

Tableau 14	Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par sexe
Tableau 15	Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par région administrative du domicile
Tableau 16	Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie
Tableau 17	Nouvelles alternatives aux poursuites et nouvelles mesures présentencielles
Tableau 18	Nouvelles mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert
Tableau 19	Nouvelles mesures de sûreté suite à une condamnation suivies en milieu ouvert
Tableau 20	Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par région administrative

Données de stock sur les personnes en milieu ouvert

Au 30 juin 2021

Tableau 1 : Personnes suivies en milieu ouvert, par sexe

Sexe	30/06/18 (r)	30/09/18 (r)	31/12/18 (r)	31/03/19 (r)	30/06/19 (r)	30/09/19 (r)	31/12/19 (r)	31/03/20 (sd)	30/06/20 (sd)	30/09/20 (sd)	31/12/20 (sd)	31/03/21 (sd)	30/06/21 (p)
Femmes	12 556	12 399	12 361	12 468	12 614	12 450	12 424	12 154	11 575	11 318	11 271	11 481	11 605
Hommes	148 587	148 020	148 072	149 121	149 905	149 432	150 218	149 860	148 122	147 257	148 106	151 841	154 172
Total	161 143	160 419	160 433	161 589	162 519	161 882	162 642	162 014	159 697	158 575	159 377	163 322	165 777

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 2 : Personnes suivies en milieu ouvert, par catégorie d'âge

	30/06/18 (r)	30/06/19 (r)	30/06/20 (sd)	30/06/21 (p)
18 à 19 ans	6 038	6 052	5 114	5 724
20 à 24 ans	28 719	28 529	27 910	28 110
25 à 29 ans	26 417	25 861	25 279	25 128
30 à 39 ans	45 243	46 451	46 343	47 607
40 à 49 ans	30 645	31 005	30 702	33 241
50 à 59 ans	16 843	17 038	16 793	17 813
60 ans et plus	7 178	7 532	7 530	8 122
Non renseigné	60	51	26	32
Total	161 143	162 519	159 697	165 777

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 3 : Âge des personnes suivies en milieu ouvert

		30/06/18 (r)	30/06/19 (r)	30/06/20 (sd)	30/06/21 (p)
Âge médian	Femmes	36,0	36,2	36,1	36,2
	Hommes	33,8	34,1	34,3	34,8
	Ensemble	34,0	34,2	34,5	34,9
Âge moyen	Femmes	37,6	37,8	37,6	37,6
	Hommes	36,0	36,2	36,4	36,6
	Ensemble	36,1	36,3	36,5	36,7

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

L'âge médian est l'âge qui sépare une population en deux groupes numériquement égaux.

Tableau 4 : Personnes suivies en milieu ouvert, par nationalité

	30/06/18 (r)	30/06/19 (r)	30/06/20 (sd)	30/06/21 (p)
Française	148 579	149 547	146 320	151 302
UE hors française	2 018	2 114	2 090	2 173
Reste de l'Europe	648	652	723	756
Afrique	6 853	7 032	7 327	8 002
Amérique	393	457	553	653
Asie et Océanie	1 113	1 190	1 147	1 201
Autres	1 539	1 527	1 537	1 690
Total	161 143	162 519	159 697	165 777

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

La catégorie *Autres* regroupe les apatrides et les cas non renseignés.

Tableau 5 : Domiciliation des personnes suivies en milieu ouvert, par région administrative

	30/06/18 (r)	30/06/19 (r)	30/06/20 (sd)	30/06/21 (p)
Auvergne-Rhône-Alpes	19 208	18 940	18 556	18 970
Bourgogne-Franche-Comté	8 661	8 666	8 179	8 358
Bretagne	7 008	7 346	7 335	7 665
Centre-Val de Loire	6 363	6 237	6 054	6 732
Corse	946	821	817	764
Grand Est	14 322	14 330	13 994	14 744
Guadeloupe	917	944	1 102	1 233
Guyane	558	581	840	894
Hauts-de-France	18 002	17 572	16 703	16 988
Île-de-France	23 322	24 289	23 997	24 797
La Réunion	2 400	2 476	2 374	2 480
Martinique	793	1 073	1 002	924
Mayotte	274	269	270	319
Normandie	9 231	9 357	9 158	8 937
Nouvelle-Aquitaine	14 541	14 709	14 358	15 346
Occitanie	14 589	14 707	14 401	15 458
Pays de la Loire	8 446	8 420	8 119	8 598
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11 562	11 782	12 438	12 570
France entière	161 143	162 519	159 697	165 777

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 6 : Caractéristiques des personnes suivies en milieu ouvert selon la région administrative du domicile

Au 30 juin 2021 (p)	Nombre de PPSMJ	Âge médian (ensemble)	Proportion de femmes	Proportion d'étrangers
Auvergne-Rhône-Alpes	18 970	35,2	6,8%	9,8%
Bourgogne-Franche-Comté	8 358	35,0	7,9%	5,1%
Bretagne	7 665	36,8	7,7%	5,6%
Centre-Val de Loire	6 732	34,3	8,1%	8,0%
Corse	764	38,8	6,7%	8,9%
Grand Est	14 744	35,5	7,6%	6,8%
Guadeloupe	1 233	33,2	3,4%	4,1%
Guyane	894	29,5	15,3%	26,3%
Hauts-de-France	16 988	34,9	6,3%	4,9%
Île-de-France	24 797	32,9	5,5%	18,2%
La Réunion	2 480	34,8	5,7%	1,2%
Martinique	924	35,1	4,0%	2,1%
Mayotte	319	28,4	2,2%	28,2%
Normandie	8 937	36,1	7,4%	4,4%
Nouvelle-Aquitaine	15 346	35,9	7,8%	6,1%
Occitanie	15 458	35,0	7,9%	8,2%
Pays de la Loire	8 598	35,2	6,9%	6,9%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12 570	34,6	7,1%	9,5%
France entière	165 777	34,9	7,0%	8,7%

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Données de stock sur les mesures en milieu ouvert

Au 30 juin 2021

Tableau 7 : Mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie

	30/06/18 (r)	30/09/18 (r)	31/12/18 (r)	31/03/19 (r)	30/06/19 (r)	30/09/19 (r)	31/12/19 (r)	31/03/20 (sd)	30/06/20 (sd)	30/09/20 (sd)	31/12/20 (sd)	31/03/21 (sd)	30/06/21 (p)
Alternatives aux poursuites et mesures présentencielles	6 992	6 942	7 142	7 359	7 613	7 588	7 708	8 283	8 436	8 889	9 528	9 960	10 079
Mesures post-sentencielles	166 727	165 465	165 008	166 255	166 795	165 817	166 322	165 421	163 182	161 490	162 280	167 013	170 445
Mesures de sûreté suite à une condamnation	6 912	7 043	7 108	7 149	7 261	7 318	7 399	7 481	7 608	7 598	7 582	7 733	7 806
Total	180 631	179 450	179 258	180 763	181 669	180 723	181 429	181 185	179 226	177 977	179 390	184 706	188 330

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites** : le travail non rémunéré (TNR) et le stage (alternatives).

- les **mesures présentencielles** : l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE), l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) et le contrôle judiciaire.

- les **mesures post-sentencielles** : le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), le sursis probatoire, la libération conditionnelle, en aménagement de peine (Libération conditionnelle (AP)) ou en tant que régime de la libération sous contrainte (LSC sous libération conditionnelle), les peines (TIG) et obligations (Obligation de TIG) de travail d'intérêt général, le sursis assorti d'un TIG (STIG), l'interdiction de séjour, les peines et obligations de stage (Stage), les suspensions de peine pour raison médicale (SPRM), la contrainte pénale, l'ajournement avec mise à l'épreuve, l'ajournement aux fins d'investigations et l'ajournement avec injonction.

- les **mesures de sûreté suite à une condamnation** : le suivi socio-judiciaire, la surveillance judiciaire et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Tableau 8 : Alternatives aux poursuites et mesures présentencielles suivies en milieu ouvert

	30/06/18 (r)	30/06/19 (r)	30/06/20 (sd)	30/06/21 (p)
ARSE/ARSEM	321	301	343	471
Contrôle judiciaire	3 829	4 407	5 317	5 353
Stage (alternative)	900	981	1 146	2 075
TNR	1 942	1 924	1 630	2 180
Total	6 992	7 613	8 436	10 079

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; ARSEM : Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ; TNR : Travail non rémunéré

Tableau 9 : Mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert

	30/06/18 (r)	30/06/19 (r)	30/06/20 (sd)	30/06/21 (p)
Ajournement	106	90	58	38
Contrainte pénale	2 658	2 371	1 409	542
DDSE			217	1 438
Interdiction de séjour	1 149	1 417	1 852	2 255
Libération conditionnelle (AP)	4 738	4 610	6 308	4 304
LSC sous libération conditionnelle	166	192	1 098	456
SME	120 346	120 819	113 894	60 428
Sursis probatoire			4 732	70 971
SPRM	162	167	184	167
Stage	101	188	449	1 387
STIG	22 142	21 941	18 252	4 646
TIG	15 129	14 967	14 562	20 456
Obligation de TIG	30	33	167	3 357
Total	166 727	166 795	163 182	170 445

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Ajournement : Ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction ; DDSE : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; Libération conditionnelle (AP) : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous libération conditionnelle : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; Stage : Peine et obligation de stage ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : Peine de travail d'intérêt général ; Obligation de TIG : Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général

Tableau 10 : Mesures de sûreté suite à une condamnation suivies en milieu ouvert

	30/06/18 (r)	30/06/19 (r)	30/06/20 (sd)	30/06/21 (p)
PSEM	34	34	26	36
Surveillance judiciaire	287	260	253	273
Suivi socio-judiciaire	6 591	6 967	7 329	7 497
Total	6 912	7 261	7 608	7 806

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile

Tableau 11 : Proportion de femmes selon les mesures

	30/06/18 (r)	30/06/19 (r)	30/06/20 (sd)	30/06/21 (p)
Ajournement	17,9%	26,7%	24,1%	13,2%
ARSE/ARSEM	8,1%	9,0%	5,2%	6,6%
Contrôle judiciaire	9,1%	9,3%	8,7%	8,3%
Stage (alternative)	13,7%	12,6%	12,4%	10,5%
TNR	16,2%	13,6%	15,4%	12,1%
Contrainte pénale	7,7%	7,8%	6,5%	5,9%
DDSE			5,5%	6,1%
Interdiction de séjour	2,9%	4,0%	6,3%	6,1%
Libération conditionnelle (AP)	11,0%	11,0%	8,5%	10,8%
LSC sous libération conditionnelle	7,2%	7,8%	4,0%	7,7%
SME	7,1%	7,1%	6,7%	6,2%
Sursis probatoire			5,6%	6,5%
SPRM	11,7%	8,4%	7,1%	6,6%
Stage	6,9%	6,4%	2,7%	6,5%
STIG	7,7%	7,7%	7,8%	7,4%
TIG	10,4%	10,9%	9,7%	9,0%
Obligation de TIG	NC	NC	7,8%	7,3%
PSEM	NC	NC	NC	NC
Surveillance judiciaire	2,8%	3,5%	3,2%	2,9%
Suivi socio-judiciaire	2,4%	2,3%	2,3%	2,4%
Ensemble	7,6%	7,6%	7,0%	6,8%

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Ajournement : Ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; ARSEM : Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ; TNR : Travail non rémunéré ; DDSE : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; Libération conditionnelle (AP) : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous libération conditionnelle : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; Stage : Peine et obligation de stage ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : Peine de travail d'intérêt général ; Obligation de TIG : Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile

NC : non communiqué en raison du secret statistique

Tableau 12 : Proportion de personnes de nationalité étrangère selon les mesures

	30/06/18 (r)	30/06/19 (r)	30/06/20 (sd)	30/06/21 (p)
Ajournement	6,6%	NC	NC	NC
ARSE/ARSEM	19,0%	22,6%	17,5%	18,5%
Contrôle judiciaire	11,5%	12,5%	10,7%	11,5%
Stage (alternative)	6,2%	4,9%	6,2%	7,1%
TNR	7,0%	6,4%	5,1%	7,1%
Contrainte pénale	7,0%	7,9%	8,1%	7,4%
DDSE			4,6%	6,2%
Interdiction de séjour	20,4%	20,0%	21,0%	21,8%
Libération conditionnelle (AP)	9,8%	10,3%	10,6%	10,9%
LSC sous libération conditionnelle	12,7%	12,0%	12,3%	14,9%
SME	7,5%	7,7%	8,1%	8,7%
Sursis probatoire			7,0%	8,3%
SPRM	8,6%	8,4%	7,1%	6,6%
Stage	NC	6,4%	10,5%	10,1%
STIG	8,8%	8,9%	9,1%	8,6%
TIG	6,3%	6,2%	6,3%	7,9%
Obligation de TIG	NC	NC	6,0%	5,8%
PSEM	NC	NC	NC	NC
Surveillance judiciaire	5,2%	5,4%	5,5%	7,0%
Suivi socio-judiciaire	4,4%	4,7%	5,0%	5,0%
Ensemble	7,7%	7,9%	8,2%	8,5%

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Ajournement : Ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; ARSEM : Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ; TNR : Travail non rémunéré ; DDSE : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; Libération conditionnelle (AP) : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous libération conditionnelle : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; Stage : Peine et obligation de stage ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : Peine de travail d'intérêt général ; Obligation de TIG : Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile

NC : non communiqué en raison du secret statistique

Tableau 13 : Âge médian des personnes suivies en milieu ouvert selon les mesures

	30/06/18 (r)	30/06/19 (r)	30/06/20 (sd)	30/06/21 (p)
Ajournement	38,6	41,3	38,6	40,0
ARSE/ARSEM	30,0	31,5	31,0	30,3
Contrôle judiciaire	31,5	31,5	31,7	32,1
Stage (alternative)	27,8	28,2	30,3	31,9
TNR	25,6	25,6	25,6	25,7
Contrainte pénale	36,4	37,0	37,6	38,6
DDSE			32,8	32,8
Interdiction de séjour	32,9	31,4	30,8	30,3
Libération conditionnelle (AP)	35,5	35,9	34,5	36,4
LSC sous libération conditionnelle	30,8	34,5	32,1	31,0
SME	34,7	34,9	35,0	35,4
Sursis probatoire			34,5	35,3
SPRM	54,8	57,0	56,4	57,7
Stage	21,3	26,5	31,3	33,4
STIG	30,1	30,4	30,8	30,9
TIG	24,6	24,7	25,2	26,8
Obligation de TIG	33,6	31,4	28,7	28,3
PSEM	53,4	54,0	55,0	53,4
Surveillance judiciaire	52,9	51,2	52,1	52,3
Suivi socio-judiciaire	46,7	46,8	47,2	47,5
Ensemble	33,5	33,8	34,0	34,4

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Ajournement : Ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; ARSEM : Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ; TNR : Travail non rémunéré ; DDSE : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; Libération conditionnelle (AP) : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous libération conditionnelle : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; Stage : Peine et obligation de stage ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : Peine de travail d'intérêt général ; Obligation de TIG : Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile

Données de flux sur les personnes et mesures en milieu ouvert

Au 30 juin 2021

Tableau 14 : Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par sexe

	2018T2 (r)	2018T3 (r)	2018T4 (r)	2019T1 (r)	2019T2 (r)	2019T3 (r)	2019T4 (r)	2020T1 (sd)	2020T2 (sd)	2020T3 (sd)	2020T4 (sd)	2021T1 (sd)	2021T2 (p)
Femmes	1 942	1 483	1 855	1 957	1 940	1 501	1 934	1 410	1 058	1 377	1 912	2 045	1 952
Hommes	20 274	16 047	20 163	20 926	20 769	17 048	21 465	16 102	14 977	18 006	23 013	24 011	23 447
Total	22 216	17 530	22 018	22 883	22 709	18 549	23 399	17 512	16 035	19 383	24 925	26 056	25 399

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Un nouvel entrant est une personne n'ayant pas été suivie en milieu ouvert au cours des 12 derniers mois.

Tableau 15 : Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par région administrative du domicile

	2018T2 (r)	2018T3 (r)	2018T4 (r)	2019T1 (r)	2019T2 (r)	2019T3 (r)	2019T4 (r)	2020T1 (sd)	2020T2 (sd)	2020T3 (sd)	2020T4 (sd)	2021T1 (sd)	2021T2 (p)
Auvergne-Rhône-Alpes	2 462	1 901	2 530	2 583	2 469	1 998	2 686	1 964	1 730	2 086	2 731	2 880	2 895
Bourgogne-Franche-Comté	1 113	852	1 193	1 114	1 129	902	1 133	792	722	879	1 232	1 267	1 271
Bretagne	996	836	956	1 138	986	736	1 086	786	736	855	1 192	1 063	1 154
Centre-Val de Loire	844	649	811	812	805	774	973	608	524	720	936	1 176	1 026
Corse	147	100	124	95	132	98	114	105	101	102	127	123	135
Grand Est	1 848	1 503	1 913	1 996	2 005	1 673	2 062	1 479	1 293	1 764	2 249	2 267	2 081
Guadeloupe	166	147	131	139	158	169	137	139	159	126	232	201	201
Guyane	89	91	137	95	84	98	276	211	112	165	117	148	117
Hauts-de-France	2 412	1 823	2 324	2 414	2 419	1 946	2 321	1 718	1 555	1 907	2 498	2 637	2 578
Île-de-France	3 493	2 976	3 325	3 391	3 794	2 930	3 425	2 991	2 545	3 083	3 625	4 033	4 146
La Réunion	383	336	309	344	345	327	391	203	238	361	393	352	437
Martinique	156	95	216	189	206	124	209	98	100	120	146	122	174
Mayotte	35	30	28	61	50	53	64	27	16	36	67	36	76
Normandie	1 323	1 017	1 279	1 269	1 142	1 000	1 327	1 089	839	965	1 315	1 264	1 186
Nouvelle-Aquitaine	1 999	1 494	1 952	2 183	1 962	1 565	2 184	1 516	1 481	1 725	2 410	2 548	2 287
Occitanie	2 037	1 540	2 105	2 140	2 034	1 704	2 186	1 464	1 384	1 934	2 317	2 498	2 502
Pays de la Loire	1 108	907	1 041	1 216	993	801	1 119	819	867	989	1 335	1 271	1 225
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 605	1 233	1 644	1 704	1 996	1 651	1 706	1 503	1 633	1 566	2 003	2 170	1 908
France entière	22 216	17 530	22 018	22 883	22 709	18 549	23 399	17 512	16 035	19 383	24 925	26 056	25 399

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Un nouvel entrant est une personne n'ayant pas été suivie en milieu ouvert au cours des 12 derniers mois

Tableau 16 : Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie

	2018T2 (r)	2018T3 (r)	2018T4 (r)	2019T1 (r)	2019T2 (r)	2019T3 (r)	2019T4 (r)	2020T1 (sd)	2020T2 (sd)	2020T3 (sd)	2020T4 (sd)	2021T1 (sd)	2021T2 (p)
Alternatives aux poursuites et mesures présentenciennes	2 128	1 613	2 050	2 092	2 218	1 805	2 220	2 190	1 522	2 281	2 791	2 723	2 681
Mesures post-sentenciennes	28 119	22 055	27 412	28 849	28 140	23 431	29 240	21 943	21 683	25 045	32 138	34 421	33 962
Mesures de sûreté suite à une condamnation (hors PSEM)	451	453	477	450	474	440	450	421	422	443	491	545	530
Total	30 698	24 121	29 939	31 391	30 832	25 676	31 910	24 554	23 627	27 769	35 420	37 689	37 173

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites** : le travail non rémunéré (TNR) et le stage (alternatives).
- les **mesures présentenciennes** : l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE), l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) et le contrôle judiciaire.
- les **mesures post-sentenciennes** : le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), le sursis probatoire, la libération conditionnelle, en aménagement de peine (Libération conditionnelle (AP)) ou en tant que régime de la libération sous contrainte (LSC sous libération conditionnelle), les peines (TIG) et obligations (Obligation de TIG) de travail d'intérêt général, le sursis assorti d'un TIG (STIG), l'interdiction de séjour, les peines et obligations de stage (Stage), les suspensions de peine pour raison médicale (SPRM), la contrainte pénale, l'ajournement avec mise à l'épreuve, l'ajournement aux fins d'investigations et l'ajournement avec injonction.
- les **mesures de sûreté suite à une condamnation** : le suivi socio-judiciaire, la surveillance judiciaire et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Les mesures de PSEM ne sont pas renseignées ici du fait de trop faibles effectifs et sont retirées du total.

Tableau 17 : Nouvelles alternatives aux poursuites et nouvelles mesures présentencielles

	2018T2 (r)	2018T3 (r)	2018T4 (r)	2019T1 (r)	2019T2 (r)	2019T3 (r)	2019T4 (r)	2020T1 (sd)	2020T2 (sd)	2020T3 (sd)	2020T4 (sd)	2021T1 (sd)	2021T2 (p)
ARSE/ARSEM	119	106	123	107	107	126	133	137	84	115	180	168	178
Contrôle judiciaire	806	630	784	738	892	800	875	943	828	888	966	982	1 183
Stage (alternative)	271	213	308	344	365	209	333	321	262	494	638	649	515
TNR	932	664	835	903	854	670	879	789	348	784	1 007	924	805
Total	2 128	1 613	2 050	2 092	2 218	1 805	2 220	2 190	1 522	2 281	2 791	2 723	2 681

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; ARSEM : Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ; TNR : Travail non rémunéré

Tableau 18 : Nouvelles mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert

	2018T2 (r)	2018T3 (r)	2018T4 (r)	2019T1 (r)	2019T2 (r)	2019T3 (r)	2019T4 (r)	2020T1 (sd)	2020T2 (sd)	2020T3 (sd)	2020T4 (sd)	2021T1 (sd)	2021T2 (p)
Ajournement	52	32	36	53	37	36	40	30	16	13	29	NC	NC
Contrainte pénale	383	287	346	281	163	105	93	52	21	19	6	<5	<5
DDSE									234	462	688	863	915
Interdiction de séjour	177	163	201	258	204	251	320	306	230	327	312	366	324
Libération conditionnelle (AP)	1 525	1 378	1 503	1 420	1 465	1 456	1 584	2 391	2 944	1 291	1 332	1 301	1 317
LSC sous libération conditionnelle	145	138	143	109	159	463	509	607	1 317	379	383	382	374
SME	17 673	14 187	17 461	18 549	17 857	15 126	18 796	13 318	8 221	5 394	3 302	2 396	1 370
Sursis probatoire								6	4 836	12 321	19 205	21 355	22 279
SPRM	30	23	23	28	20	23	33	26	43	13	25	23	33
Stage	22	38	56	45	67	91	87	66	156	231	343	465	397
STIG	4 516	3 214	4 064	4 240	4 407	3 282	4 126	2 987	714	374	169	98	50
TIG (Peine et obligation)	3 596	2 595	3 579	3 866	3 761	2 598	3 652	2 154	2 951	4 221	6 344	7 148	6 882
Total	28 119	22 055	27 412	28 849	28 140	23 431	29 240	21 943	21 683	25 045	32 138	34 421	33 962

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Ajournement : Ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction ; DDSE : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; Libération conditionnelle (AP) : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous libération conditionnelle : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; Stage : Obligation et peine de stage ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : Peine de travail d'intérêt général ; Obligation de TIG : Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général

NC : non communiqué en raison du secret statistique

Tableau 19 : Nouvelles mesures de sûreté suite à une condamnation suivies en milieu ouvert

	2018T2 (r)	2018T3 (r)	2018T4 (r)	2019T1 (r)	2019T2 (r)	2019T3 (r)	2019T4 (r)	2020T1 (sd)	2020T2 (sd)	2020T3 (sd)	2020T4 (sd)	2021T1 (sd)	2021T2 (p)
Surveillance judiciaire	27	28	30	17	20	22	26	29	26	24	26	28	21
Suivi socio-judiciaire	424	425	447	433	454	418	424	392	396	419	465	517	509
Total	451	453	477	450	474	440	450	421	422	443	491	545	530

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Les mesures de PSEM ne sont pas renseignées en raison du secret statistique et ne sont pas non plus incluses dans le total.

Tableau 20 : Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par région administrative

T2 2021 (p)	Sursis probatoire	TIG	Libération conditionnelle (AP)	Autres	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	2 716	542	167	888	4 313
Bourgogne-Franche-Comté	973	295	50	536	1 854
Bretagne	1 129	210	36	299	1 674
Centre-Val de Loire	866	257	30	359	1 512
Corse	111	18	19	25	173
Grand Est	1 818	457	63	814	3 152
Guadeloupe	187	40	11	44	282
Guyane	54	23	15	91	183
Hauts-de-France	2 374	678	75	767	3 894
Île-de-France	3 266	966	306	1 311	5 849
La Réunion	359	119	NC	NC	585
Martinique	148	27	16	38	229
Mayotte	51	21	<5	NC	82
Normandie	1 144	305	36	305	1 790
Nouvelle-Aquitaine	2 040	576	96	778	3 490
Occitanie	2 268	522	121	758	3 669
Pays de la Loire	1 212	237	32	322	1 803
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 563	374	237	465	2 639
France entière	22 279	5 667	1 317	7 910	37 173

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

La catégorie Autres regroupe les mesures d'alternatives aux poursuites, les mesures présentencielles, les mesures de sûreté suite à une condamnation, les autres mesures post-sentencielles : ajournement, contrainte pénale, DDSE, interdiction de séjour, LSC sous libération conditionnelle, SME, stage, SPRM, stage, STIG, obligation de TIG.

Libération conditionnelle (AP) : Libération conditionnelle (aménagement de peine) ; TIG : Peine de travail d'intérêt général

NC : non communiqué en raison du secret statistique

Sources

Depuis juillet 2019, les statistiques trimestrielles de milieu ouvert (STMO) sont produites par la sous-direction de la statistique et des études (SDSE), service statistique ministériel de la Justice. Elles ont été rétro-polées à partir de 2016 pour disposer d'une série de données cohérentes dans le temps. Elles étaient produites jusqu'en avril 2019 par le bureau des statistiques et des études, dit « Me5 », de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP).

Les STMO résultent de l'exploitation du fichier statistique APPI, construit à partir des données de l'applicatif de gestion du même nom. APPI est une application de gestion du suivi de l'exécution et de l'application des peines, qu'elles soient en milieu ouvert ou fermé. Elle n'a pas été développée à des fins statistiques. Les données y sont saisies parfois avec retard, ou peuvent être manquantes. Certaines fins de prise en charge des personnes ne sont pas saisies parce que cela n'a pas d'impact opérationnel.

Au vu des données d'APPI, une même personne peut être suivie au même moment pour des mesures et des procédures en réalité incompatibles, comme une mesure de détention en même temps qu'une mesure d'aménagement de peine ou de milieu ouvert.

Pour éviter de comptabiliser plusieurs fois une même personne, un ensemble de règles de gestion des données a été mis en place à partir de janvier 2016 par le bureau « EX3 » de la DAP. Ces traitements, repris pour la plupart, sont déterminés par la compréhension du suivi de l'exécution des peines dans les services. Elles sont précisées ci-dessous.

Les différentes modalités d'exécution d'une peine sous écrou, c'est-à-dire en milieu fermé, sont la détention, les mesures de placements et de détention sous surveillance électronique (PSE et DDSE), de semi-liberté (SL), ou de placement à l'extérieur (PE). Elles sont aussi renseignées dans APPI. Afin d'éviter le double compte des personnes, elles ne sont pas comptabilisées dans les présentes statistiques trimestrielles de milieu ouvert puisqu'elles sont déjà recensées dans les statistiques de milieu fermé produites par la DAP.

Règles de gestion

Les règles de gestion reposent sur le critère suivant : lorsqu'une mesure est créée dans APPI, elle prend le pas sur celles qui existaient jusqu'alors. Selon que la nouvelle mesure est compatible avec la ou les mesures passées toujours en vigueur, la comptabilisation des mesures antérieures continue, s'arrête, ou bien est suspendue le temps de l'exécution de la nouvelle.

Règles de clôture des mesures de milieu ouvert

Une personne ne peut pas être en train d'exécuter deux mesures de libération conditionnelle différentes au même moment. Si une nouvelle prise en charge pour une mesure de libération conditionnelle apparaît, la comptabilisation de l'ancienne mesure est arrêtée, au profit de la nouvelle.

De même, une personne en libération conditionnelle ou en suivi socio-judiciaire ne peut pas être soumise à une surveillance judiciaire. L'apparition d'une nouvelle mesure de surveillance judiciaire met donc un terme à la comptabilisation d'anciennes mesures de libération conditionnelle ou de suivi socio-judiciaire, et réciproquement.

Inversement, une personne peut être suivie pour deux mesures de SME différentes, ou être suivie dans le cadre d'un SME et d'une libération conditionnelle, ainsi l'apparition de l'une n'arrête pas la comptabilisation de l'autre.

Règles de compatibilité entre mesures de milieu ouvert et mesures de milieu fermé

Les mesures de milieu fermé, dites aussi mesures d'écrou, sont hors du champ des statistiques trimestrielles de milieu ouvert, mais elles sont présentes dans APPI. Il est tenu compte de leur existence dans le cadre des STMO afin de suspendre l'exécution de mesures de milieu ouvert.

Les sursis avec mise à l'épreuve (SME), sursis probatoire, sursis assorti d'un TIG (STIG), la peine de détention sous surveillance électronique à domicile (DDSE), libération conditionnelle (LC), contrainte pénale, TIG et travaux non rémunérés, interdiction de séjour, stages ainsi que les mesures de sûreté, sont suspendues par les nouvelles prises en charge de détention. Les SME, STIG et LC sont aussi suspendues par des mesures d'aménagement de peine sous écrou. La comptabilisation des mesures de milieu ouvert suspendues reprendra à la fin de la mesure d'écrou.

Le TIG, les stages de citoyenneté, le travail non rémunéré, le contrôle judiciaire, l'interdiction de séjour, les assignations à résidence sous surveillance électronique mobile ou non, le suivi socio-judiciaire et les mesures d'ajournement peuvent être pris en charge en même temps qu'une mesure d'aménagement de peine sous écrou, dans le cadre d'une autre affaire. Néanmoins, comme les personnes exécutant ces mesures sont déjà comptabilisées dans les statistiques mensuelles de milieu fermé produites par la DAP, elles ne sont pas prises en compte dans les statistiques trimestrielles de milieu ouvert, ni en termes de personnes, ni en termes de mesures.

Durée maximale

On définit une durée maximale pour chaque type de mesure et on considère comme terminée une mesure dont la durée constatée est supérieure à cette durée maximale. Cela permet d'éviter que des personnes ne soient considérées comme suivies en milieu ouvert de façon permanente alors que la fin de la mesure dont ils font l'objet n'a simplement pas été renseignée dans APPI. On considère comme terminée une affaire dont la durée constatée est supérieure à cette durée maximale.